

## Régime de prévoyance | Ensemble du personnel Convention collective nationale des entreprises d'Architecture

### > ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret             N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone         Fax

Mail  @

Date de création de l'entreprise

Effectif concerné à la date d'adhésion

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

### RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE

N° CONTRAT : CCN 510 000

Date effet de l'adhésion :

Cotisation additionnelle reprise des sinistres en cours  % TA/TB

Nom du commercial

### POUR FACILITER VOTRE ADHESION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois précisant la nature de votre activité ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Envoyez-le tout à l'adresse figurant en bas de ce document.

### > ENGAGEMENT

Je, soussigné(e) Nom et prénom  agissant en qualité de<sup>(1)</sup>  déclare adhérer, auprès d'Humanis Prévoyance et de l'OCIRP<sup>(2)</sup>, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré par l'accord du 24 juillet 2003 et ses avenants, tel que prévu par la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture, au profit de :

- son personnel Cadre (personnel relevant des articles 4 et 4bis de la CCN du 14 mars 1947),

et

- de son personnel Non Cadre (personnel ne relevant pas des articles 4 et 4bis de la CCN du 14 mars 1947).

La date d'effet retenue sera au plus tôt la date d'embauche du premier salarié ou le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi du présent bulletin (cachet de la poste faisant foi) complété et signé par l'entreprise. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du régime conventionnel référencées « CG-architectes-prev-collective- août 2009 » - Maj 05.2016 où figurent les garanties et les cotisations, de la notice d'information « NI-architectes-prev-collective » - Maj 05.2016, ainsi que des Conditions Générales au titre de la garantie dite « Maintien de salaire » référencées « CG-architectes-maintien salaire » - Maj 05.2016. Un double du bulletin d'adhésion vous confirmant votre adhésion au régime et sa date d'effet vous sera retourné par notre organisme.

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent bulletin, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail<sup>(3)</sup> ou des bénéficiaires de rente éducation, rente handicap ou rente de conjoint en cours de service (cochez la case concernée) :

**NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme**

**OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »**

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement - (2) OCIRP - Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, assureur des garanties rente éducation/rente de conjoint et rente handicap. Il en délègue la gestion à notre organisme - Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 17, rue de Marignan - 75008 Paris - (3) Incapacité temporaire de travail y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité.

Fait à  le

L'entreprise  
Signature et cachet de l'entreprise

Le Directeur  
Signature Humanis Prévoyance

Les données personnelles que vous nous communiquez via ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre contrat. Elles sont destinées exclusivement aux entités composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe en charge d'activités confiées par ce dernier. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant à exercer par courriel à contact-cnll@humanis.com ou par lettre à l'adresse suivante : Groupe Humanis - Cellule CNL - Satisfaction clients - 303 rue Gabriel Debacq - 45777 Saran Cedex. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ces données. Vos données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de deux années à compter de la fin des relations contractuelles vous liant au groupe Humanis. Le groupe prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la loi précitée.